




FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1 – IDENTIFICATION

IDENTIFICATEUR	AQUA SHINE +
CODE PRODUIT	8020, 8021, 8022, 8023
USAGE RECOMMANDÉ	Cire nettoyante une étape.
RESTRICTION UTILISATION	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
FOURNISSEUR / FABRICANT	AUTO-CHEM INC 33 de Lyon Repentigny, QC J5Z 4Z3 450-654-9292 www.autochem.com
TELEPHONE URGENCE	CANUTEC 1-613-996-6666 (24 heures)

2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION	Liquides inflammables 4 Irritation oculaire 2B Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique; Irritation des voies respiratoires 3 Dangers pour le milieu aquatique, danger aigu 2	
ÉLÉMENTS ÉTIQUETAGE		
MENTIONS AVERTISSEMENT	ATTENTION	
MENTIONS DANGER	H227 H320 H335 H401	Liquide combustible Provoque une irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires. Toxique pour les organismes aquatiques.
CONSEILS PRUDENCE -PRÉVENTION	P210 P261 P264 P271 P273 P280	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Éviter de respirer les vapeurs. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le rejet à l'environnement. Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
CONSEILS PRUDENCE – RÉPONSE	P370+P378 P305+P351+P338	Encas d'incendie : Utiliser eau pulvérisée, CO2. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec

	P337+P313 P304+P340 P312	précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical / Consulter un médecin. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.
CONSEILS PRUDENCE – STOCKAGE	P403+P233 P405	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le contenant fermé de manière étanche. Garder sous clef.
CONSEILS PRUDENCE - ÉLIMINATION	P501	Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations municipales, provinciales et fédérales.
AUTRES DANGERS	Sans objet	

3 – COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

DÉNOMINATION CHIMIQUE	C.A.S	CONCENTRATION
Distillat pétrole léger, hydrotraité	64742-47-8	15 – 40 *
Solvant naphta aliphatique, fraction médiane C9-C12	64742-88-7	1 – 5 *

* DÉCLARATION DE SECRET INDUSTRIEL: La concentration exacte de la composition a été retenue en tant que secret industriel.

4 – PREMIERS SOINS

VOIES D'EXPOSITION	Inhalation, cutanée, oculaire, orale
INHALATION	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
CUTANÉE	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau / se doucher. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
OCULAIRE	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical/consulter un médecin.
ORALE	NE JAMAIS donner quoi que ce soit par la bouche si la victime perd rapidement conscience ou si elle est inconsciente ou en convulsion. Bien rincer la bouche avec de l'eau. NE PAS PROVOQUER LE VOMISSEMENT. Demander à la victime d'avaler deux verres d'eau. Si le vomissement se produit naturellement, faire pencher la victime vers l'avant afin de réduire les risques d'aspiration. Continuer de faire boire de l'eau. Obtenir immédiatement des soins médicaux.
NOTE MÉDECIN	Traitement spécifique : selon les symptômes.

5 – MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

AGENTS EXTINCTEURS APPROPRIÉS	CO ₂ , eau pulvérisée. Poudre chimique sèche ou l'eau peuvent être utilisées pour refroidir les contenants.
AGENTS EXTINCTEURS INAPPROPRIÉS	Un jet d'eau direct peut disperser le produit.
DANGERS SPÉCIFIQUES	Oxydes de carbone, oxydes de silice, fumée acre.
ÉQUIPEMENT PROTECTION	Les pompiers doivent porter un équipement de protection et un appareil de respiratoire autonome approuvé NIOSH.
PRÉCAUTIONS SPÉCIALES	Ne pas laisser les eaux d'écoulement atteindre les égouts, fossés ou cours d'eau. La chaleur peut faire augmenter la pression et éclater les contenants.

6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

PROTECTION PERSONNELLE	Porter l'équipement respiratoire approprié et des vêtements de protection (Voir Section 8). Éviter le contact direct avec le produit. Éloigner le personnel non essentiel.
INTERVENTION EN CAS DE DÉVERSEMENT/ NETTOYAGE	Ventiler les lieux du déversement. Arrêter l'écoulement si cela peut être fait en toute sécurité. Contenir et absorber avec une matière absorbante inerte pour élimination ultérieure (voir section 13). Empêcher la matière de s'infiltrer dans les cours d'eau ou les égouts. Retenir les eaux d'écoulement s'il y a lieu. Aviser les autorités compétentes si nécessaire.
PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES	Éviter l'infiltration dans les égouts, dans les cours d'eau ou dans les espaces restreints. Disposer tout en respectant les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.

7 – MANUTENTION ET STOCKAGE

MANUTENTION	Les contenants doivent être identifiés correctement. Manipuler dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les poussières, vapeurs ou brouillards. Éviter le contact avec les yeux ou la peau. Garder les contenants fermés. Les contenants vides peuvent contenir des résidus et doivent être manipulés comme résidus dangereux. Maintenir une bonne hygiène personnelle avant de manger, boire ou fumer. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit ou à proximité. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
STOCKAGE	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Tenir à l'écart des sources d'ignition. Garder les contenants fermés.
MATIÈRES INCOMPATIBLES	Agents oxydants forts, acides, alcalins.

8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

INGRÉDIENT	C.A.S.	SOURCE	VALEUR
Distillat pétrole léger, hydrotraité	64742-47-8	ACGIH	VEMP 197 ppm (1200 mg/m ³)
Solvant naphta aliphatique, fraction médiane C9-C12	64742-88-7	ACGIH OSHA	VEMP 100 ppm VEMP 100 ppm

MÉCANISMES TECHNIQUES	Assurer une ventilation générale et/ou par aspiration à la source pour maintenir les concentrations au-dessous des normes d'exposition.
PROTECTION RESPIRATOIRE	Maintenir les conditions atmosphériques sous les limites d'exposition. Protection respiratoire requise si les concentrations sont supérieures aux limites d'exposition. Utiliser un appareil

	respiratoire autonome homologué NIOSH si les limites d'exposition sont inconnues ou lors d'un déversement.
VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION	Porter des gants de protection contre les produits chimiques (imperméables), ou autres vêtements de protection pour empêcher un contact répété ou prolongé avec la peau durant toutes les opérations de manutention. Porter des lunettes à coques anti éclaboussures afin d'empêcher brouillard, vapeur et poussière d'entrer en contact avec les yeux. S'assurer que les douches oculaires, les douches de sécurité et les zones de nettoyage sont près du poste de travail.
PROTECTOIN OCULARE	Lunettes protectrices contre les agents chimiques. Porter un élément facial s'il y a risque d'éclaboussures.
RECOMMANDATIONS HYGIÈNE GÉNÉRALE	Fournir des douches de sécurité et oculaires à proximité des lieux de travail. Éviter la production de concentrations élevées de poussières, brouillards ou de vapeurs. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières, vapeurs ou brouillards. Ne jamais manger, boire ou fumer près des postes de travail. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit. Nettoyer les vêtements avant de les réutiliser.

9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE	Gel blanc, opaque.
ODEUR	Solvant.
SEUIL OLFACTIF	Non disponible.
pH (10% dans eau)	8.27
POINT DE FUSION/CONGÉLATION	Non déterminé.
POINT INITIAL D'ÉBULLITION	Non disponible.
POINT D'ÉCLAIR (coupe fermée)	63°C
TAUX ÉVAPORATION	Non disponible.
INFLAMMABILITÉ	Combustible.
LIMITE INFÉRIEURE INFLAMMABITE/EXPLOSIVITÉ	Non déterminé.
LIMITE SUPÉRIEURE INFLAMMABITE/EXPLOSIVITÉ	Non déterminé.
TENSION DE VAPEUR	Non disponible.
DENSITÉ DE VAPEUR (air=1)	Non disponible.
DENSITÉ RELATIVE	0.89
SOLUBILITÉ (eau)	Non.
COEFFICIENT PARTAGE (n-octanol/eau)	Non disponible.
TEMPÉRATURE AUTO-INFLAMMATION	Non disponible.
TEMPÉRATURE DÉCOMPOSITION	Non disponible.
COV	305 g/L (342.8 KG/KG)
VISCOSITÉ	35000 cPs

10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

RÉACTIVITÉ	Stable lors de l'utilisation recommandée.
STABILITÉ CHIMIQUE	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
RÉACTIONS DANGEREUSES	Aucune polymérisation.

CONDITIONS À ÉVITER	Matériaux incompatibles, chaleur excessive, sources d'ignition.
MATIÈRES INCOMPATIBLES	Oxydants forts, acides, alcalins.
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX	Oxydes de carbone, oxydes de silice.
INFORMATION ADDITIONNELLE	Aucune.

11 – DONNÉES TOXICOLOGIQUES

EFFETS AIGUS			
INHALATION	Vapeurs modérément irritantes pour les voies respiratoires.		
CUTANÉ	N'est pas un irritant primaire lors d'une exposition de courte durée.		
OCULAIRE	Irritation oculaire. Rougeur, douleur, larmoiement. Les vapeurs sont modérément irritantes pour les yeux.		
ORALE	Peut causer inconfort gastrique si ingéré en grandes quantités.		
EFFETS CHRONIQUES			
INHALATION	Aucune donnée.		
CUTANÉ	Peut dégraisser la peau.		
OCULAIRE	Aucune donnée.		
ORALE	Aucune donnée.		
INFORMATION ADDITIONNELLE			
EFFETS CANCÉROGÈNES (CIRC)	Distillat pétrole léger, hydrotraité	64742-47-8	Groupe 3 : Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'Homme.
EFFETS MUTAGÈNES	Aucune donnée.		
EFFETS TERATOGENES	Aucune donnée.		
EFFETS REPRODUCTION	Aucune donnée.		
EFFETS SENSIBILISATION	Aucune donnée.		
ORGANES CIBLES	Aucune donnée.		
MALADIES AGRAVÉES	Aucune donnée.		
SUBSTANCES SYNERGIQUES	Aucune donnée.		

DÉNOMINATION CHIMIQUE	C.A.S.	DL50 ORAL mg/kg	DL50 CUTANÉ mg/kg	CL50 INHALATION
Distillat pétrole léger, hydrotraité	64742-47-8	>5000, rat	>3000, lapin	Aucune donnée.
Solvant naphta aliphatique, fraction médiane C9-C12	64742-88-7	>6216, rat	>3018, lapin	>14.1 mg/L, 4h, rat

12 – DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Distillat pétrole léger, hydrotraité	64742-47-8
CL50 2.2 mg/L, 96h, statique	Lepomis macrochirus
CL50 2.4 mg/L, 96h, statique	Oncorhynchus mykiss
CL50 45 mg/L, 96h, dynamique	Pimephales promelas

Solvant naphta aliphatique, fraction médiane C9-C12	64742-88-7
CL50 800 mg/L, 96h, statique	Pimephales promelas
CE50 450 mg/L, 96h	Pseudokirchneriella subcapitata

PERSISTANCE ET BIODÉGRADATION	Non disponible.
POTENTIEL BIOACCUMULATION	Non disponible.
MOBILITÉ DANS LE SOL	Non disponible.
AUTRES EFFETS NOCIFS	Non disponible.
AUTRE INFORMATION	Ne pas laisser le produit ou les eaux d'écoulement de lutte contre l'incendie se déverser dans les égouts ou les cours d'eau. Bloquer les drains et fossés. Les surfaces affectées par un déversement doivent être nettoyées et restaurées aux conditions originelles ou à la satisfaction des autorités.

13 – DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

MÉTHODE D'ÉLIMINATION	L'élimination de tous les déchets doit se faire conformément aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.
EMBALLAGE CONTAMINÉ	Les contenants vides devraient être recyclés ou éliminés par une installation homologuée pour la gestion des déchets.

14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TRANSPORT MATIÈRES DANGEREUSES (CANADA)	
Non réglementé pour le transport.	

POLLUANT MARIN	Non.
REMARQUE	Éviter la chaleur excessive, sources d'ignition.

15 – INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

CANADA	
LCPE	Les composants du produit sont répertoriés dans la liste intérieure des substances (LIS) ou ils sont exempts.
ÉTATS-UNIS	
TSCA	Tous les composants du produit sont répertoriés dans l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) ou ils sont exempts.

16 – AUTRES INFORMATIONS

VERSION	1.0
DATE	6 mars 2017
PRÉPARÉE PAR	AUTO-CHEM INC.

ABBREVIATIONS	
ACGIH AIHA CAS CEPA CIRC CL / LC DL / LD CE / EC IARC LCPE LES/NDSL LIS/DSL NIOSH NTP OSHA PEL SIMDUT STEL STOT TCOC TLV TSCA TWA USEPA VECD VEMP WHMIS	American Conference of Governmental Industrial Hygienists American Industrial Hygiene Association Chemical Abstract Service Canadian Environmental Protection Act Centre International pour la Recherche sur le Cancer Concentration létale /Lethal concentration Dose létale / Lethal dose Concentration efficace / Effective concentration International Agency for Research on Cancer Loi Canadienne sur la Protection de l'Environnement Liste extérieure des substances / Non domestic substances list Liste intérieure des substances / Domestic substances list National Institute for Occupational Safety and Health National Toxicology Program (U.S.A.) Occupational Safety and Health Administration (U.S.A.) Permissible Exposure Limit Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail Short-term Exposure Limit Specific target organ toxicity Toxicité pour certains organes cibles Threshold Limit Value Toxic Substances Control Act Time Weighted Average United States Environmental Protection Agency Valeur exposition courte durée Valeur exposition moyenne pondérée Workplace Hazardous Materials Information System
AVIS AU LECTEUR	Tous les renseignements indiqués dans la présente sont basés sur des données fournies par le fabricant et/ou par des sources techniques reconnues. Même si les renseignements sont supposés être exacts, Auto-Chem Inc. ne fait aucune représentation quant à leur justesse ou leur convenance. Les conditions d'utilisation sont hors du contrôle d'Auto-Chem Inc. En conséquence, les utilisateurs sont responsables de vérifier eux-mêmes les données conformément à leurs conditions d'exploitation afin de déterminer si le produit convient aux applications prévues. De plus, les utilisateurs assument tous les risques afférents à l'emploi, la manipulation et l'élimination du produit, à la publication, à l'utilisation des renseignements contenus dans la présente et à la confiance qu'on leur accorde. Les renseignements se rapportent seulement au produit indiqué dans la présente et ne concernent pas son utilisation avec une autre matière ou dans un autre procédé.